

Date d'affichage : 14/01/2020

<p>COMMISSION JURIDIQUE RESTREINTE REUNION TELEPHONIQUE DU 13/01/2020</p>
--

Présents : MM. Fk PORET, T.DOUILLY, D. SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 11/12/2019

U19B- 53965.1 LUMBRES/ST MARTIN AU LAERT. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

Challenge Futsal du District des 28-29/12/2019

Forfait de l'équipe de Oye Plage Futsal. Courrier de M. DETURCK Président de Oye Plage Futsal : lu et commenté.

Amende 100€ à Oye Plage Futsal.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président de séance : Mr Denis SAUVAGE

Le Secrétaire : Mr Franck Poret